

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU JEUDI 04 DECEMBRE 2025 - 18 HEURES 00**

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Présents :

M. Patrick VASSAL, M. Charles INGBERG, M. Gilbert LEPELTIER, Mme Maryse GUYOMAR, M. Michel FACCIN, Mme Nadine STARK-CHOIGNON, M. Patrice VARLET, M. Renaud GUILLEMARD, M. Thierry GOBINO, Mme Yvonne DANIELLOT

Représenté(s) :

M. Vincent MORISSE donne pouvoir à M. Patrick VASSAL, Mme Danièle PROVOST donne pouvoir à M. Gilbert LEPELTIER, Mme Josiane DEVAUX-DE MOURGUES donne pouvoir à M. Michel FACCIN, Mme Justine PERONNET donne pouvoir à M. Thierry GOBINO

Absent (s) :

Mme Simone LONG

Secrétaire de séance :

Mme Catherine LEROY

Monsieur le Président / Vice-Président ouvre la séance à 18h00 procède à l'appel nominatif des membres et déclare que le quorum est atteint.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 16 OCTOBRE 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : **à l'unanimité**

-D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du 16 octobre 2025, tel qu'annexé à la présente délibération ;

-D'AUTORISER Monsieur le Président ou son Vice-Président et le secrétaire de séance à signer ledit procès-verbal.

2. DECISIONS DU PRESIDENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE PRISES SUR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

le Conseil d'Administration :

-PREND ACTE de la décision n° 2025-0030 prise par le Président du Centre Communal d'Action Sociale telle que listée en annexe de la présente délibération.

3. CONVENTION D'HABILITATION INFORMATIQUE « STRUCTURES » CONCERNANT LA MISE EN LIGNE SUR LE SITE MONENFANT.FR DE DONNEES RELATIVES AUX ETABLISSEMENTS ET SERVICES REFERENCES SUR LE SITE CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES/RELAIS PETITE ENFANCE

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : **à l'unanimité**

-D'APPROUVER les termes de la convention d'habilitation informatique « structures » concernant la mise en ligne sur le site monenfant.fr de données relatives aux établissements et services référencés sur le site Caisse d'allocations familiales / Relais Petite Enfance, à intervenir avec la CAF, telle qu'annexée à la présente délibération.

-D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son Vice-président à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

4. REFONTE DU PROJET D'ETABLISSEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS LE JAS NEUF ET LA MAISON DES ENFANTS

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : **à l'unanimité**

-D'APPROUVER les termes du nouveau projet d'établissement des établissements d'accueil des jeunes enfants le Jas Neuf et la Maison des Enfants, tel qu'annexé à la présente délibération,

-D'AUTORISER Monsieur le Président ou son Vice-président à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

5. MODIFICATIONS DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES MULTI-ACCUEILS DU JAS NEUF ET DE LA MAISON DES ENFANTS

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : **à l'unanimité**

-D'ABROGER l'actuel règlement de fonctionnement des multi-accueils du Jas Neuf et de la Maison des enfants à compter du 02 janvier 2026 ;

-D'APPROUVER les termes du règlement de fonctionnement des multi-accueils du Jas Neuf et de la maison des Enfants modifié, comme exposé ci avant et annexé à la présente délibération, lequel entrera en vigueur à compter du 2 janvier 2026 ;

-D'AUTORISER Monsieur le Président ou son Vice-président à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

6. REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES PLACES EN CRECHE - MISE A JOUR

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : **à l'unanimité**

-D'APPROUVER les termes du règlement d'attribution des places en crèche modifié, tel qu'annexé à la présente délibération et sa mise en œuvre à compter du 02 janvier 2026 ;

-D'AUTORISER Monsieur le Président ou son Vice-président à signer ladite convention et à prendre toute disposition toute décision tendant à rendre effective cette délibération.

7. INSTAURATION D'UNE PARTICIPATION POUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ DES AGENTS DANS LE CADRE D'UNE PROCÉDURE DE LABELLISATION

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : **à l'unanimité**

-D'INSTAURER une participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité ayant adhéré à un contrat ou règlement labellisé, au sens des dispositions ci-dessus visées, pour les risques « Santé », à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

-DE FIXER la participation obligatoire de l'employeur dans le cadre de ce dispositif à 25 euros par mois et par agent ;

-DE DIRE que la participation sera versée sur présentation obligatoire de justificatif, afin de s'assurer du versement aux seuls bénéficiaires d'une offre labellisée ;

-DE PRÉCISER que les crédits nécessaires au versement de la participation financière sont inscrits au budget ;

-D'AUTORISER Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

8. BUDGET CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE - EXERCICE 2025 - DECISION MODIFICATIVE N°1

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : **à l'unanimité**

-D'APPROUVER la décision modificative n°1 de l'exercice 2025 du Budget du Centre Communal d'Action Sociale selon le détail par chapitre ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		Pour mémoire	VOTE DM n°1	TOTAL Budget 2025
		BP (yc RAR et excédents)		
DEPENSES		4 599 897,03	8 076,00	4 607 973,03
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	480 445,31	- 9 406,00	471 039,31
012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	3 895 675,00	15 000,00	3 910 675,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	40 600,00	642,00	41 242,00
66	CHARGES FINANCIERES	136 000,00		136 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00		1 000,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	5 000,00		5 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-		-
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	41 176,72	1 840,00	43 016,72
RECETTES		4 599 897,03	8 076,00	4 607 973,03
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	16 000,00		16 000,00
70	VENTES DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	792 740,00		792 740,00
73	IMPOTS ET TAXES			-
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 120 724,00		1 120 724,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 499 435,00		2 499 435,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	-		-
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	2 142,00	8 076,00	10 218,00
002	RESULTAT REPORTE	168 856,03		168 856,03

SECTION D'INVESTISSEMENT		Pour mémoire	VOTE DM n°1	TOTAL Budget 2025
		BP (yc RAR et excédents)		
DEPENSES		320 109,29	8 076,00	328 185,29
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	100 000,00		100 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-		-
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			-
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	217 967,29		217 967,29
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	-		-
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	2 142,00	8 076,00	10 218,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			-
RECETTES		320 109,29	8 076,00	328 185,29
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	5 600,00	1 390,00	6 990,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (hors 138)	213 038,67	4 846,00	217 884,67
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)			-
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-		-
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	41 176,72	1 840,00	43 016,72
001	SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	60 293,90		60 293,90

TOTAL	4 920 006,32	16 152,00	4 936 158,32
--------------	---------------------	------------------	---------------------

-D'AUTORISER Monsieur le Président ou son Vice-Président à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

9. TITRE IRRECOURVABLES CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : **à l'unanimité**

-D'APPROUVER l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables ou éteintes sur le budget principal du Centre communal d'action sociale pour un total de 1 241,63 € au compte 6541 ;

-D'AUTORISER Monsieur le Président ou son Vice-Président à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

10. AUTORISATION DE MANDATEMENT SUR LES CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : **à l'unanimité**

-D'AUTORISER Monsieur Le Président ou son Vice-Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026, à hauteur du quart des crédits inscrits au budget 2025, soit 52 726,01 €, montant ventilé comme suit :

Nature	Libellé nature	Montant limité au 1/4
2031	FRAIS D'ETUDES	0,00 €
21313	BATIMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX	0,00 €
21351	BATIMENTS PUBLICS	40 201,01 €
21735	INSTAL. GEN., AGENC., AMENAG. DES CONSTRUCTIONS	0,00 €
21838	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	2 500,00 €
21848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIER	7 112,50 €
2185	MATERIEL DE TELEPHONIE	150,00 €
2188	AUTRES	2 762,50 €
2313	CONSTRUCTIONS	0,00 €
Total général		52 726,01 €

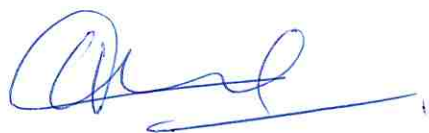
-DE DIRE que les crédits seront inscrits au budget 2026 ;

-D'AUTORISER Monsieur le Président ou son Vice-président à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.

Secrétaire de séance

Mme Catherine LEROY



Président de séance :

M. Patrick VASSAL, Vice-Président

